

« Réarmez-les! »

Les soldats français reviennent au Rwanda en juin 1994. Ils assistent sans intervenir à la fin du génocide des Tutsi. Conformément aux instructions. Mais certains reçoivent un autre ordre, signé de l'Élysée. Un ordre stupéfiant : fournir des armes aux assassins.

Par Patrick de Saint-Exupéry

C'est une histoire qui s'est « répétée » malgré la promesse maintes fois formulée du « Plus jamais ça ! » Le 7 avril 1994, au Rwanda, pays enclavé au cœur de l'Afrique, commença un « génocide sous sa forme la plus pure », note sobrement l'historien Raul Hilberg à la fin de sa somme sur *La Destruction des Juifs d'Europe* : « Le désastre des Tutsi s'est déroulé au vu et au su du monde. Aucune crise mondiale n'a éclipsé l'événement. Aucun manque d'avion ou d'hommes n'entravait une riposte. Le défi était lancé. Il n'a pas été relevé. »

« Ça » est arrivé. En trois mois, d'avril à juillet 1994, dans les collines du Rwanda, des centaines de milliers de Tutsi sont exterminés. Assassinés parce qu'ils sont nés tutsi, tués parce qu'ils doivent disparaître. Tous : hommes, femmes et enfants. Sur les cent jours du génocide des Tutsi, la « productivité » est, à l'échelle du pays, deux fois supérieure à celle de Treblinka, le plus élaboré des camps nazis de la « solution finale ». En un temps bien plus contracté, « leurs pertes furent proportionnellement aussi lourdes que celles des Juifs avec leurs cinq millions de morts », constate Raul Hilberg.

Ce chapitre africain dans l'histoire de l'extermination est une « défaite de l'humanité ». Elle est reconnue par l'ONU, par les États-Unis, par la Belgique et les dizaines d'acteurs qui y furent mêlés. Mais un pays, la France, n'arrive pas à s'y confronter.

La porte a pourtant été entrouverte à trois reprises. Par « une mission d'information parlementaire » qui décide en 1998, sous le gouvernement de Lionel Jospin, d'examiner la « tragédie rwandaise ». Par le président Nicolas Sarkozy qui, de passage en 2010 à Kigali, la capitale rwandaise, affirme que « la France doit réfléchir à ses erreurs » car « des erreurs d'appréciation, des erreurs politiques ont été commises ici et ont eu des conséquences absolument dramatiques ». Par l'Élysée de François Hollande qui, en 2014, à l'occasion de la vingtième commémoration du génocide des Tutsi, tente d'ouvrir les archives françaises sur le Rwanda toujours couvertes par le secret.

À chaque fois, rien ou presque. Pas de réactions après les demi-aveux d'une « mission d'information parlementaire » aux prérogatives limitées. Un même silence devant les « erreurs » aux « conséquences absolument dramatiques » dénoncées par un chef de l'État. Silence encore sur les archives enfouies au plus profond. Comme s'il fallait tirer un trait sur cette « tragédie » qui s'est « répétée ». L'enterrer comme un secret de famille.

« LA RESPONSABILITÉ ÉCRASANTE DE LA FRANCE »

Ce secret tient en quelques phrases. Cinquante ans après la fin du nazisme, il s'est produit une collusion historique d'une extraordinaire intensité. En 1994, des hommes au plus haut de l'État français ont été confrontés au résultat de la politique secrète qu'ils avaient mise en œuvre. Leur politique a permis l'accomplissement d'un nouveau génocide, au Rwanda. Cette politique, décidée à l'Élysée et poursuivie au-delà de toute raison, a compromis l'armée française et entaché l'honneur d'un pays.

Une séquence du journal télévisé de France 2 en date du 10 juin 1994 témoigne de ce télescopage. Accompagné du Premier ministre Édouard Balladur, le président François Mitterrand célèbre solennellement le cinquantenaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale à Oradour-sur-Glane, là « où les morts ont pu se croire abandonnés ». Dans un discours imprégné du « Plus jamais ça ! », le chef de l'État scande : « Nous ne voulons plus que cela recommence. »

« Cela » a alors pourtant recommencé. Depuis deux mois, ces Oradour dont François Mitterrand dit qu'il ne veut plus « qu'ils soient possibles » se comptent au Rwanda par centaines, par milliers. Le président le sait. Mais il se tait.

Trois semaines plus tôt, le docteur Jean-Hervé Bradol de retour du Rwanda a interpellé l'Élysée au nom de Médecins sans frontières en pointant « la responsabilité écrasante de la France » : « Les gens qui massacrent aujourd'hui mettent en œuvre une politique systématique d'extermination. Ils sont financés, entraînés et armés par la France. » Une lettre ouverte a été adressée à la présidence de la République.

Aveugle au crime en train de s'accomplir, l'Élysée soutient en ce mois de juin 1994 les autorités « légales » de Kigali qui, sous couvert d'une guerre contre une rébellion, ordonnent et dirigent depuis deux mois un génocide.

Ces faits, documentés mais jamais officiellement admis, posent une question qui travaille depuis maintenant vingt-trois ans des Français. Ils sont nombreux : historiens, associatifs, diplomates, chercheurs, hommes politiques, anciens soldats, anciens des « services », anciens humanitaires, anciens témoins...

Ils interrogent les rescapés qui, pour la plupart en toute bonne foi, ne comprennent pas qu'un pays comme la France puisse négliger cette épine plantée en son cœur.

De retour du Rwanda, Jean-Hervé Bradol interpelle l'Élysée au nom de MSF : « Les gens qui massacrent sont financés, entraînés et armés par la France. »

Il a fallu attendre vingt ans pour que les Tutsi et les rares rescapés vivant à Paris disposent d'un lieu où se retrouver, une stèle dédiée aux victimes au cimetière du Père-Lachaise.

Là-bas, sur ces mille collines qui furent autant d'Oradour, se joua tout à la fois la trouble histoire de la France de l'après-Vichy, le trouble rapport de François Mitterrand à l'Holocauste, la trouble relation de la France avec l'Afrique.

UNE HISTOIRE DÉDAIGNÉE, NIÉE SURTOUT

« *Célébrer ces morts que personne ne pleure car personne n'a survécu* », cette phrase, Marcel Kabanda la prononce le 7 avril 2017. Franco-rwandais, Marcel est historien et président de la branche française d'Ibuka, une association de soutien aux rescapés du génocide des Tutsi. Ce jour-là, il retrace au « *jardin de la mémoire* » du parc de Choisy, à Paris, ces longues années « *où on nous regardait sans nous voir, où on nous écoutait sans nous entendre* ».

Une centaine de personnes sont rassemblées autour de lui, baignées par le soleil. Dans le parc, il y a des cris d'enfants, des mères attentives, des trottinements endiablés, de la poussière. Ici, en France, « *pendant ces années, ce fut un parcours du combattant. Où nous retrouver?... Comment nous retrouver?...* »

Des Rwandais, des rescapés, des Français, des hommes, des femmes, des vieux, des jeunes l'écoutent figés, recueillis. Je croise Georges, ce Français qui étudie depuis plus de vingt ans le rôle de son pays. Il y a aussi ce patriarce rwandais à la figure familière dont je ne saurais donner le nom. Et Paul, un jeune activiste, la petite trentaine, qui s'est rendu plusieurs fois à Kigali « *pour comprendre* »...

Des années durant, tous se sont retrouvés silencieux le 7 avril, jour officiel du début du génocide des Tutsi, pour « *célébrer ces morts que personne ne pleure* » dans de petites salles au fond d'arrière-cours ou dans les vieux locaux qu'on leur prêtait. Encore tétanisés par le « *crime des crimes* », les Rwandais de France l'étaient aussi par ce pays qui les accueillait et dont les responsables politiques réfutaient leur histoire. La dédaignant, la niant surtout. Aujourd'hui encore.

Ce 7 avril 2017, Anne Hidalgo, la maire de Paris, est l'unique personnalité politique présente au jardin de la mémoire. C'est peu, ce n'est pas rien.

Marcel termine son discours : « *Nous avons tenu à cause de la mémoire.* » Il dit bien « *à cause* ».

En France, cette mémoire n'a commencé à émerger symboliquement qu'en 2014 lorsque fut inaugurée au cimetière du Père-Lachaise une stèle dédiée aux « *plusieurs centaines de milliers de Tutsi victimes d'un génocide au Rwanda* ». Il a fallu attendre vingt ans pour que les Tutsi et les rares rescapés vivant à Paris disposent enfin d'un lieu où se retrouver.

UNE SOMME DE COURAGE DÉFIANT SOUVENT L'ENTENDEMENT

Cette année 2014, j'étais au Rwanda sur les collines de Bisesero où j'ai retrouvé Éric Nzabihimana, un rescapé, un ami aussi. Nous nous étions croisés dans des circonstances dramatiques en juin 1994, dix-sept jours après les silences de François Mitterrand à Oradour-sur-Glane. Ce 27 juin, une journée ensoleillée, Éric menait un groupe de survivants pourchassés depuis des mois sur les hauteurs de cette magnifique région bordant le lac Kivu ; j'accompagnais un groupe de soldats français envoyés au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise, une opération militaro-humanitaire en trompe-l'œil que l'Élysée venait de lancer après des semaines d'indifférence.

Vingt ans plus tard, avec une extrême pudeur, Éric m'a raconté pour la première fois ce qu'avait été son après-génocide. « *J'avais perdu ma femme, mes enfants, ma famille, tout le monde. Tu comprends, ce n'était pas facile...* » Mais il a bien fallu continuer, alors il est devenu maire de sa petite bourgade : « *Il ne restait rien. Tout était sens dessus dessous. Je faisais avec ce que j'avais...* » Et il répète avant de se taire : « *Ce n'était pas facile.* »

Nous avons bu une gorgée de bière. Quelques minutes ont passé. D'une voix étreinte, Éric a repris : « *Le plus dur, c'étaient les maisons. Beaucoup étaient abîmées, beaucoup étaient morts. Il fallait les attribuer. Et c'est moi, le maire, qui devais le faire, signer le bon... Quand ceux qui avaient tué ma famille venaient demander, je devais signer. Oui, je signais.* » Ce qu'il a fait. Des mois. Jusqu'au jour où il n'a plus tenu : « *J'ai bu, deux ans...* » Et Éric s'est tu, sans plus un mot.

Le souffle coupé, j'essayais d'imaginer comment il est possible d'attribuer une maison à ceux dont on sait qu'ils ont tué tous les vôtres. Les mots d'Éric étaient un défi à la raison, mais il ne mentait pas. Éric attestait du quotidien du Rwanda d'après, de cette réalité que Paris refuse toujours de voir : une somme de courage et d'actes déifiant souvent l'entendement.

Au lendemain du génocide, il ne restait rien dans ce pays. Des morts par boisceaux, des maisons sans toit, des ministères sans machines à écrire, des vélos sans cyclistes. Rien que des vestiges. Les marques d'une vie d'avant sans traces de la vie en cours. Ou si peu, si ténues, si faibles, qu'un craquement de branche résonnait en tonnerre, un pleur de nouveau-né en cascade tropicale.

Dans un silence catatonique, la moindre rumeur courait les collines, décuplée par l'incertitude, répercutée par l'anxiété, amplifiée pour combler le vide. Marchant sur une terre gorgée, il fallait s'y accrocher pour ne pas glisser alors qu'étaient menés les travaux d'excavation pour identifier les assassinés des églises, des collines, des villes, des champs, des écoles, des chemins, des villages, des mairies, des forêts, des fosses septiques, des stades, des bas-côtés.

Les travaux s'étalèrent sur des années. La reconstruction, longue et éprouvante, fut une bataille de chaque instant. Partant de rien, tout était à faire. Le Rwanda est aujourd'hui un pays habité, bruisant, bruyant, et il arrive à Éric de sourire après une bière. Les sentiers des collines besogneuses fourmillent de commerçants, les champs de thé ont retrouvé leur éclat lumineux, les marchés, leurs foules colorées et Kigali, la capitale méconnaissable, s'affirme en hub numérique de l'Afrique de l'Est.

LE RIDEAU DE FUMÉE

De cette histoire de l'après-génocide, la France est absente. Au lendemain de 1994, l'Élysée de François Mitterrand refuse d'admettre ce qui s'est passé. Le président le nie en affirmant qu'il s'est produit non pas « un génocide » mais « des génocides », au pluriel, un ajout pour mieux soustraire ; « des génocides » pour annuler « le génocide ».

Ce rideau de fumée des « génocides » est une trouvaille. Il nourrit le doute et entretient toutes les suspensions. Le simple changement de focale permet de critiquer à outrance le nouveau régime rwandais « issu des fosses communes ». Cet élément de langage devient un leitmotiv. En un incroyable tête-à-queue, les nouvelles autorités de Kigali, celles-là mêmes qui ont mis fin au génocide, sont désignées comptables de la tragédie qui vient de s'accomplir. Comme si l'État d'Israël était accusé d'avoir organisé l'Holocauste afin de justifier sa création en 1948.

Alimentée par de multiples biais, cette version permet d'esquiver à bon compte la question du rôle de l'Élysée. Elle prospère au-delà du départ de François Mitterrand. Huit ans après sa mort, « les génocides » sont ressortis du placard par Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères.

Aujourd'hui encore, et malgré les vingt-trois ans écoulés, Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée sous François Mitterrand, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Jospin, gérant de la société Hubert Védrine Conseil au chiffre d'affaires de 1124 900 euros pour 2015 et habitué des tribunes de presse, s'efforce de lui donner corps, inlassablement.

S'il en est un qui ne cède jamais sur le Rwanda, c'est bien lui, le fidèle d'entre les fidèles, l'homme de l'ombre qui veilla à la bonne marche de l'Élysée. Secrétaire général de la présidence de 1991 à 1995, il fait remonter les informations au chef de l'État. C'est par lui que passent les notes de la cellule africaine de l'Élysée et celles du chef d'état-major particulier de l'Élysée, le général Quesnot. C'est lui aussi qui fait appliquer les directives présidentielles.

Quatre années d'intense activité. Quatre années à gérer en sus du quotidien la première guerre du Golfe, la cohabitation, le conflit yougoslave, le Rwanda... mais aussi les incessantes controverses déclenchées par les poursuites lancées contre les fonctionnaires « collabos » des années Vichy : René Bousquet inculpé en 1991, Maurice Papon inculpé le 22 juin 1992, Paul Touvier jugé en 1994.

Le passé de Vichy fait écho. Il met en jeu l'histoire d'Hubert Védrine et celle de celui qu'il sert. Son père et François Mitterrand, anciens prisonniers de guerre, se sont rencontrés en 1942, pendant l'Occupation, au commissariat aux prisonniers. En 1943, ils prêtent serment au maréchal Pétain, ce qui leur vaut d'être décorés de l'ordre de la Francisque, n° 2172 pour Jean Védrine, n° 2202 pour François Mitterrand. « Vichysto-résistants », ils étaient « comme des frères », dira Hubert Védrine.

Né après-guerre, en juillet 1947 dans la Creuse, le jeune homme passe, lui, ses étés dans la maison familiale de Saint-Silvain-Bellegarde où François

S'il en est un qui ne cède jamais sur le Rwanda, c'est bien Hubert Védrine, qui veilla à la bonne marche de l'Élysée. Il faut « cesser de se focaliser sur le génocide », enjoint-il en février 2017.



Mitterrand s'invite régulièrement. Terminant l'ENA à 26 ans, il propose ses services à l'ami de son père. Député suppléant en 1978 dans la Nièvre, le fief de François Mitterrand, Hubert Védrine le suit lorsqu'il est élu en 1981 à la présidence de la République. C'est l'apprentissage du pouvoir. À l'Élysée, il est d'abord conseiller pour les affaires diplomatiques et stratégiques, puis porte-parole, enfin secrétaire général de la présidence.

AU NOM D'UN « ENGAGEMENT GLOBAL DE SÉCURITÉ »

La fidélité à un homme et à une trajectoire s'inscrit dans la durée. Par devoir, par conviction, par nécessité, Hubert Védrine préside depuis 2003 l'Institut François-Mitterrand. Gardien de l'héritage, il entend défendre la place de l'ancien chef de l'État dans l'histoire. Et se refuse à « l'idée que la France » puisse avoir « *mal agi* » au Rwanda.

Cette année encore, cela n'a pas manqué. À l'approche du 7 avril, jour marquant le début du génocide des Tutsi, Hubert Védrine est à nouveau monté au créneau pour s'arc-bouter contre cette insupportable mémoire de 1994 qui l'encombre, et qu'il voudrait bien gommer. Il faut « *cesser de se focaliser sur le génocide* », enjoint-il, tranchant, en février 2017 dans l'hebdomadaire *Le 1*. « *Se focaliser* » sur huit cent mille morts, c'est pinailler.

Mais il a beau faire, s'agiter, tempêter, le dossier ne cesse de se fournir. Les hommes parlent, et les secrets les mieux gardés n'ont qu'un temps. Le sablier n'a même jamais cessé de couler depuis ce mois d'octobre 1990 où Jean-Christophe Mitterrand, nommé par son père à la tête de la cellule Afrique de l'Élysée, décide d'envoyer des soldats français au Rwanda afin d'y repousser une incursion de rebelles surgis d'Ouganda. C'est l'Afrique, c'est comme d'habitude. C'est le début de l'engrenage.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de la Défense

DELEGATION
AUX AFFAIRES
STRATEGIQUES

CONFIDENTIEL DÉFENSE

Paris, le 24 février 1995

N° 109 DEF/DAS/SDQR/PC/CD

NOTE

OBJET : Evaluation politico-militaire de la crise du Rwanda

I.1.- Jusqu'à l'évacuation de l'Ambassade de France à Kigali, le 12 avril 1994, une focalisation, dans les TD et les analyses du poste militaire, sur les sujets pouvant intéresser les autorités gouvernementales françaises : ainsi le primat accordé aux différentes évolutions des négociations d'Arusha, aux frémissements des dissensions internes au FPR, aux avancées ou reculs des lignes de front pendant les reprises d'hostilités, a masqué totalement l'analyse sur les résistances du Président Habyarimana dans l'application des différentes versions des accords, ou, beaucoup plus grave, la mise en place des réseaux et des milices responsables du futur génocide. La crise a été pensée tout au long de sa genèse en termes trop strictement politiques (le FPR contre Habyarimana, anglophonie contre francophonie....) plutôt que ethniques et sociaux. Ainsi le gouvernement français offrira l'hospitalité à des personnalités qui se révéleront ensuite être des "V.I.P. du génocide"

- Seule la DGSE dans une note du 12 janvier 1994, a alerté les responsables sur l'existence de la stratégie de provocation de milices Interhamwe (milices du parti-gouvernemental) contre les forces du FPR dans Kigali, et contre les Paras belges. Elle attire l'attention sur les responsabilités particulières du CEMA des Forces armées rwandaises. Par la suite, la DGSE fera régulièrement connaître la politique de blocage du Président Habyarimana, dans le processus de réconciliation, les distributions d'armes à la population... (Note du 24 février 1994).

I.2.- Après l'évacuation de l'ambassade le 12 avril 1994, la DGSE continuera seule à fournir des informations. S'intéressant d'abord au déroulement des hostilités, elle attirera assez vite l'attention (Note du 4 mai 1994) sur l'importance des massacres commis surtout par les forces gouvernementales, (sans oublier ceux commis, dans une moindre proportion, par le FPR). La DGSE propose d'ailleurs à cette même date, une condamnation publique sans appel des agissements de la Garde Présidentielle et du Colonel Bagosora, Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense.

A cette date, la communauté internationale s'est émue depuis quelques jours de la situation. Le 25 mai, la commission des Droits de l'homme de l'ONU vote une résolution employant le terme de "génocide".

AU-DELÀ DE L'AVEUGLEMENT

Rédigée six mois après la fin du génocide sur la base de notes de la DGSE, cette « évaluation » de la Délégation aux affaires stratégiques (DAS) démontre que les autorités françaises savaient. Dans une autre note « confidentiel défense » du 10 avril 1993, soit un an avant le génocide, la DAS s'est déjà livrée

à un « Plaidoyer pour un réexamen de la politique française au Rwanda » : « La France n'intervient donc pas comme garante de la stabilité du continent, mais dans une fonction de simple police, mi-intérieure, mi-extérieure. L'engrenage qui a amené la présence militaire française va devenir de plus en plus banal. »

Un mois après le vote d'un embargo sur les armes et l'adoption d'une résolution de la commission des droits de l'homme de l'ONU employant le terme de « génocide », Paris maintient sans sourciller son soutien aux extrémistes hutu.

Dans les jours qui suivent, le risque d'une « *élimination totale des Tutsi* » est signalé dans un télégramme de l'ambassade de France à Kigali. Mais cet avertissement, le premier d'une longue série, pèse de peu face à « *l'engagement global de sécurité* » que l'Élysée estime devoir à ses alliés africains. Paris vole donc à la rescousse d'un régime hutu jugé légitime, ceux-ci « *représentant 80 % de la population* », affirme Hubert Védrine en un saisissant raccourci, lourd de conséquences.

Dès lors, l'Élysée va pas à pas, consciemment ou non, se rapprocher d'un « *noyau dur* » d'extrémistes hutu. Un « *noyau dur* », précisent les parlementaires français de la mission d'information sur le Rwanda, qui ne voit comme seule issue « *pour se maintenir au pouvoir* » que « *la préparation du génocide* ».

C'est cette proximité que dénonce en 1994 Médecins sans frontières en parlant de « *la responsabilité écrasante de la France* ». C'est elle qui explique le silence de François Mitterrand à Oradour-sur-Glane. Et sa volonté de reprendre la main sur le terrain pour faire taire les accusations. D'où l'opération Turquoise, la plus importante intervention militaire jamais menée par la France en Afrique, celle qui reste la plus à vif.

« RÉARMER » LES ASSASSINS

Deux semaines après la commémoration d'Oradour-sur-Glane, deux mille cinq cents soldats français sont envoyés vers le pays des mille collines. Le contingent français reçoit l'ordre de rester neutre, armes au pied face à un génocide. Une mission impossible qui ne dit pas tout. Sous couvert de Turquoise, un autre ordre est donné : « *réarmer* » les assassins. Oui, les « *réarmer* ». C'est stupéfiant.

Une trace officielle atteste de l'existence de cet ordre qui viole l'embargo sur les armes voté par l'ONU le 17 mai 1994, un mois après le début du génocide. Selon nos informations, les documents reposent depuis vingt-trois ans, estampillés du sceau du secret, au fond d'un carton. Des fonctionnaires les ont lus. Les preuves peuvent disparaître, mais pas être effacées des mémoires.

La mise au jour de ces preuves remonte à la commémoration des vingt ans du génocide. En 2014, l'Élysée de François Hollande annonce l'ouverture prochaine des archives sur le Rwanda. Deux hauts fonctionnaires habilités au secret sont saisis du dossier. Ils s'enferment dans un bureau pour épilucher discrètement, sous les lambris de la République, les cartons couvrant la période 1990-1994. Quelques documents, déjà connus ou de moindre importance, sont déclassifiés. Puis, rien.

Que s'est-il passé ? La réponse viendra des mois plus tard lorsque, après avoir refermé les cartons, un des deux fonctionnaires habilités à la lecture des archives rwandaises ne peut s'empêcher de raconter ce qu'il a découvert. En privé devant un cercle restreint, il narre sa plongée dans les cartons, sa découverte, son affolement. Son avis est transmis à l'Élysée qui décide de refermer la boîte de Pandore.

Avant de donner à lire les confidences de ce haut fonctionnaire, un avertissement : Hubert Védrine contestera, il demandera que l'on fournisse la preuve matérielle.

Nous répondrons au président de l'Institut François-Mitterrand et aux services de l'État que le juge de paix sera l'ouverture totale des archives. Comme le demandent depuis des années les historiens et les associations, comme le demande la justice française entravée sur de nombreux dossiers rwandais, comme cela fut envisagé par la présidence de la République en 2014 avant qu'elle ne se rétracte. Vingt-trois ans après, n'est-il pas temps ?

« L'AUTEUR DE CETTE PETITE NOTE ÉTAIT HUBERT VÉDRINE »

Dans ses confidences, le haut fonctionnaire explique qu'« *il y avait dans ces cartons des informations sur le rôle de la France avant le génocide et jusqu'à l'opération Turquoise* ».

Le haut fonctionnaire raconte avoir relevé « *deux choses importantes* ». « *Au cours de l'opération Turquoise, ordre avait été donné de réarmer les Hutu qui franchissaient la frontière.* » Un mois après le vote d'un embargo sur les armes, un mois aussi après l'adoption d'une résolution de la commission des droits de l'homme de l'ONU employant le terme de « *génocide* », Paris maintient sans sourciller son soutien aux extrémistes hutu.



Le haut fonctionnaire poursuit en précisant qu'« il y avait plusieurs documents sur des cas de "droit de retrait" que des militaires auraient fait valoir pour ne pas obéir aux ordres. Il y avait aussi un document disant que les militaires sur place ne comprenaient pas cet ordre et ne souhaitaient pas l'appliquer ». Difficile de fournir des armes à des assassins.

« Sur un de ces messages », le haut fonctionnaire dit avoir « vu une note dans la marge disant qu'il fallait s'en tenir aux directives fixées, donc réarmer les Hutu... L'auteur de cette petite note était Hubert Védrine ».

Le haut fonctionnaire raconte avoir alors « refermé les cartons », puis « clairement expliqué qu'il serait très problématique pour les personnes concernées par cette affaire que ces documents soient communiqués ».

L'argument a été entendu. Ces documents « problématiques » sont restés enterrés dans les archives.

D'autres documents et témoignages ont, toutefois, déjà fuité. Avec le temps, des responsables, des soldats, des diplomates, des petites mains, des hommes de l'appareil d'État ont fait savoir leur malaise sur ce dossier rwandais.

« PAS QUESTION POUR MITTERRAND DE CHÂTIER LES AUTEURS DU GÉNOCIDE »

Mis bout à bout et rassemblés comme autant de pièces d'un puzzle complexe, ces éléments tirent tous dans une même direction : celle de l'aveuglement d'une présidence française qui refuse de voir, derrière le rideau d'un « engagement global de sécurité », le génocide en train de se préparer et, plus tard, de s'accomplir.

C'est un officier français en prise directe avec le dossier qui s'aperçoit dès le 23 janvier 1991 « qu'une structure parallèle de commandement militaire français a été mise en place » :

Des documents et des témoignages fuient. Avec le temps, des responsables, des soldats, des diplomates, des petites mains, des hommes de l'appareil d'État ont fait savoir leur malaise sur le dossier rwandais.

« À cette époque, il est évident que l'Élysée veut que le Rwanda soit traité de manière confidentielle. » Au Rwanda, la présidence mène une guerre secrète. La mission d'information parlementaire le confirme sous de pudiques « dysfonctionnements institutionnels ».

C'est le responsable de la cellule Afrique de l'Élysée, Bruno Delaye, qui détaille en 1994, d'un ton désabusé, la ligne officieuse : « *Le complexe de Fachoda, la vision francophone contre celle anglophone, le discours sur les insurgés qualifiés de Khmers noirs de l'Afrique, nos ennemis... C'est vrai, tout cela a été dit.* » En quelques mots se trouve énoncé là l'héritage colonial qui fait le nœud de la « Françafrique ».

C'est le 6 mai 1994, en plein génocide, une note du général Quesnot, chef d'état-major particulier de l'Élysée, visée par Hubert Védrine : « *À défaut d'une stratégie directe dans la région qui peut apparaître politiquement difficile à mettre en œuvre, nous disposons des moyens et des relais d'une stratégie indirecte.* » Autrement dit : des financements, des aides occultes, des barbouzes pour faire en sous-main ce qu'il est difficile d'assumer à ciel ouvert quand le génocide est avéré.

C'est pendant l'opération Turquoise la copie d'une dépêche de l'agence Reuters du 6 juillet 1994 titrée : « *Rwanda – Paris prêt à arrêter les membres du gouvernement* » d'extrémistes hutu. Dans la marge, une note manuscrite signée par Hubert Védrine : « *Lecture du Président. Ce n'est pas ce qui a été dit chez le Premier ministre.* » L'ancien Premier ministre Édouard Balladur le confirme dans un courrier du 9 juin 1998 : « *Il n'était pas question aux yeux de François Mitterrand de châtier les auteurs hutu du génocide.* »

C'est un ancien lieutenant-colonel de l'armée de terre, Guillaume Ancel, qui accuse Paris d'avoir livré des armes « *aux forces génocidaires* » sous couvert de l'opération humanitaire Turquoise à laquelle il a participé : « *C'était durant la deuxième quinzaine de juillet 1994. Officiellement, le génocide venait de prendre fin, mais à cette date, on savait tout. Il ne pouvait s'agir d'une erreur de jugement. C'était un acte délibéré.* »

AUCUNE « CONDAMNATION PUBLIQUE »

Une synthèse jamais publiée de la Délégation aux affaires stratégiques (DAS), en charge de la réflexion sur les choix vitaux de l'État français, rend compte des interrogations nourries au sein même de l'administration. Rédigé le 25 février 1995, soit six mois après la fin de


l'opération Turquoise, ce « *confidentiel défense* » tient en quelques lignes qui font l'objet d'importants débats internes.

« *D'une analyse a posteriori de la crise rwandaise, note la Délégation aux affaires stratégiques, il ressort pour l'essentiel* » un aveuglement qui « *a masqué totalement* » la « *mise en place des réseaux et des milices responsables du futur génocide* ». Ainsi, les autorités françaises offriront « *l'hospitalité à des personnalités qui se révéleront ensuite être des "VIP" du génocide* ».

La synthèse relève que, pendant le génocide, la DGSE « *attirera assez vite l'attention* » dans une note du 4 mai 1994 « *sur l'importance des massacres commis surtout par les forces gouvernementales* » instruites et appuyées par Paris.

Dans cette même note, poursuit la DAS, la DGSE « *propose une condamnation publique sans appel* » des meneurs du génocide : la garde présidentielle hutu formée par Paris et le colonel Bagosora, un haut responsable militaire rwandais, qui sera condamné en 2010 pour « *crime de génocide* ». La proposition de la DGSE n'est pas suivie, Paris persiste dans son soutien au génocide.

Vingt ans plus tard, Hubert Védrine campe toujours sur ses positions. Le 16 avril 2014, un député de la commission de défense de l'Assemblée nationale l'interroge sur les fournitures d'armement après le début du génocide. La question l'ennuie, Hubert Védrine cingle : « *Ce n'est pas la peine de découvrir sur un ton outragé qu'il y a eu des livraisons qui se sont poursuivies [...] ce n'est pas la peine de le présenter comme étant une sorte de pratique abominable masquée.* »

Les images de son intervention défilent sur l'écran de mon ordinateur. Elles sont disponibles, faciles d'accès. Lunettes sur le nez, très à l'aise, l'ancien secrétaire général de l'Élysée se veut pédagogue. Son phrasé, glacé, hors sol, est terrifiant. Il insiste : « *Ça n'a rien à voir avec le génocide.* ». Non, bien sûr. 

Le complexe de Fachoda



« Le Petit Journal » du 26 novembre 1898. DR

Le renoncement par la France au contrôle du poste de Fachoda, situé à 650 kilomètres au sud de la capitale soudanaise et convoité par les Britanniques, fut en 1899 le symbole d'une humiliation nationale.

Cette page d'histoire a donné naissance au « complexe de Fachoda », expression d'une rivalité réelle ou imaginée avec l'influence « anglo-saxonne ».

La formule est souvent utilisée pour décrire la position de Paris dans la tragédie rwandaise. Elle va de pair avec « l'engagement global de sécurité » offert aux pays africains du « pré carré » par François Mitterrand, selon Hubert Védrine. Auditionné par la mission d'information parlementaire, l'ancien secrétaire général de l'Élysée justifie ainsi la position de Paris au Rwanda : « Le président François Mitterrand estimait que la France devait assumer un engagement global de sécurité à l'égard de ces pays, qu'il y ait accord de défense ou qu'il n'y en ait plus, comme au Tchad [...] Parce que, dans ces régions toujours menacées par l'instabilité, il considérait que laisser, où que ce soit, un seul des régimes légalement en place être renversé par une faction [...] suffirait à créer une réaction en chaîne qui compromettrait la sécurité de l'ensemble des pays liés à la France et décrédibiliserait la garantie française. »

Au Rwanda, l'« engagement de sécurité » apporté par Paris s'est trouvé, de fait, doublement « décrédibilisé » : par un génocide commis par un régime « légal », par la défaite de ce même régime « légal ».

À l'ombre de l'attentat, un coup d'État masqué

L'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais a marqué les esprits. Il est près de 20 h 30 quand le ciel de Kigali rayonne de l'éclat de missiles touchant le jet présidentiel rwandais, un Falcon piloté par un équipage français.

Les tueries commencent. Circonscrites dans les premières heures à la zone autour de l'aéroport, elles gagnent vite l'ensemble de la capitale placée sous le contrôle des Forces armées rwandaises. Le 7 avril, lendemain de l'attentat, marque officiellement le début du génocide des Tutsi.

Dès la matinée d'après l'attentat, les principaux responsables politiques rwandais (la Première ministre, le président de la Cour constitutionnelle, plusieurs responsables politiques modérés) sont éliminés par les FAR, les Forces armées rwandaises. Dix Casques bleus belges de l'ONU sont tués par ces mêmes FAR.

Le 9 avril, un gouvernement dit « intérimaire » est constitué. Il rassemble des personnalités connues pour leurs positions extrémistes. Dans son ouvrage *Rwanda, de la guerre au génocide*, le chercheur André Guichaoua note que « ces personnalités tinrent de nombreuses réunions à l'ambassade de France et fournirent ensuite l'essentiel des effectifs des membres les plus extrémistes du gouvernement intérimaire ».

Ce coup d'État, qui pourrait être lié à l'attentat, reste aujourd'hui encore un point aveugle du dossier rwandais.

Hubert Védrine après l'Élysée

Après quatorze ans passés à l'Élysée, Hubert Védrine entre en 1995 au Conseil d'État. L'année suivante, il rejoint le cabinet d'avocats Jeantet et associés.

En mai 1997, le président Jacques Chirac le nomme ministre des Affaires étrangères sur proposition du Premier ministre Lionel Jospin. Il conserve cette fonction jusqu'en mai 2002.

En 2003, après avoir créé une société de conseil en stratégie, Hubert Védrine Conseil, il travaille avec plusieurs grandes entreprises françaises et noue un partenariat avec le cabinet d'avocats Gide Loyrette Nouel. Il devient cette même année président de l'Institut François-Mitterrand.

Administrateur indépendant de LVMH depuis 2004, Hubert Védrine décline en 2007 la proposition du président Sarkozy de revenir au gouvernement pour reprendre les Affaires étrangères et rédige un « rapport au président de la République sur la France et la mondialisation ». Deux ans plus tard, en 2009, il entre au conseil d'administration de la société Ipsos, leader mondial des études de marché.

En novembre 2012, il remet au président François Hollande un « rapport sur les conséquences du retour de la France dans l'Otan, sur la relation transatlantique et sur l'Europe de la défense ». En 2013-2014, il préside une commission chargée de rédiger un rapport sur les perspectives économiques entre l'Afrique et la France.

Auteur de nombreux ouvrages, Hubert Védrine vient de publier en mars 2017 un travail codirigé avec Jean-Yves Le Drian sur *François Mitterrand et la défense* (Nouveau Monde éditions).

Le Rwanda et la justice française

En France, de nombreuses procédures judiciaires sont liées au Rwanda.

La plus connue est l'instruction sur l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel rwandais. Ouverte en 1998 sur plainte des familles de l'équipage français de l'avion, l'enquête fut d'abord confiée au juge Jean-Louis Bruguière. Il se trouva contredit par son successeur, le juge Marc Trevidic qui détricota sa construction. L'instruction est aujourd'hui dirigée par les juges Nathalie Poux et Jean-Marc Herbaut.

Le premier procès d'un «génocidaire» réfugié en France s'est déroulé en 2014. Ancien capitaine de la garde présidentielle reconverti dans la police politique après un accident qui l'a cloué dans un fauteuil en 1986, Pascal Simbikangwa était accusé d'avoir organisé des barrages routiers et d'avoir livré armes, instructions et encouragements aux miliciens extrémistes hutu. Reconnu coupable de génocide et complicité de crime contre l'humanité, sa peine de vingt-cinq ans de réclusion criminelle a été confirmée en appel.

Un deuxième procès a vu comparaître en 2016 deux anciens bourgmestres rwandais réfugiés en France. Tito Barahira et Octavien Ngenzi ont été jugés coupables de génocide et de crimes contre l'humanité pour «une pratique massive et systématique d'exécutions sommaires» en application d'un «plan concerté tendant à la destruction» du groupe tutsi. Condamnés à la réclusion à perpétuité, ils ont fait appel.

Ces deux procès, les seuls à ce jour, ont été menés à la suite de plaintes déposées par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda. Cette association dirigée par des bénévoles, le couple Gauthier vivant à Reims, a déposé plus de vingt plaintes en quinze ans au nom du collectif.

Une instruction est toujours en cours après le dépôt d'une plainte contre X en 2005 au Tribunal aux armées de Paris pour complicité de génocide et crimes contre l'humanité à Bisesero, une région du bord du lac Kivu où des responsables militaires de l'opération Turquoise sont mis en cause pour avoir abandonné des rescapés tutsi à leurs tueurs. Dans cette affaire sensible, les officiers et témoins ont été entendus.

Paul Kagamé, l'ennemi

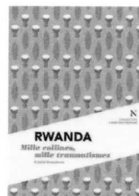
Vice-président (1994-2000) puis président de la République du Rwanda depuis 2000, Paul Kagamé, l'homme fort du Rwanda, est régulièrement décrit par les responsables français sous les atours de «dictateur».

Hubert Védrine l'appelle le «petit Lénine du coin». Le polémiste Pierre Péan parle de lui comme d'un «führer» qui serait «devenu directeur de Yad Vashem, le mémorial de la Shoah». Des officiers supérieurs le désignent comme l'éminence première de «Khmers noirs». Autant de qualificatifs qui visent tous à faire de Paul Kagamé un «ennemi».

La réalité est plus complexe. Son autoritarisme est avéré, son intelligence aigüe aussi. Héritant d'un pays exsangue après le génocide, il est parvenu à force de volonté à reconstruire le Rwanda. De nombreux observateurs lui accordent le mérite d'avoir apporté stabilité et croissance économique.

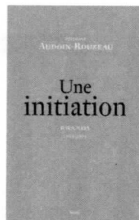
Revers de la médaille, des ONG comme Human Rights Watch et Amnesty International critiquent avec insistance les manquements aux droits de l'homme relevés au Rwanda, notamment en ce qui concerne la liberté de la presse.

À LIRE, À VOIR...



RWANDA, MILLE COLLINES, MILLE TRAUMATISMES
de Colette Braeckman
(Éd. Nevicata, 2014).

Dans ce beau récit personnel, Colette Braeckman, spécialiste du Rwanda, passe en revue avec intelligence et humanité tout le mystère de ce pays sans jamais céder aux raccourcis. Un livre indispensable qui permet de relier le passé au présent et agit en «décodeur».



UNE INITIATION
de Stéphane Audoin-Rouzeau
(Éd. du Seuil, 2017).

Directeur d'études à l'EHESS, ce spécialiste reconnu de la Première Guerre mondiale témoigne de sa rencontre imprévue avec le génocide des Tutsi, un «objet» qui a «coupé» sa route et «fait voler en éclats le sentiment de confort un peu suspect qui atteint ceux qui ont accompli l'essentiel de leur chemin». Beau, fort et juste.



POUVOIR ET GÉNOCIDE
de Rafaëlle Maison
(Éd. Dalloz, 2017).

Professeure de droit public à l'université Paris-Sud, l'auteure étudie un «angle mort» du dossier rwandais. Analysant les jugements du Tribunal pénal international d'Arusha, Rafaëlle Maison montre comment «l'œuvre judiciaire fait opportunément disparaître la dimension postcoloniale du génocide et la douloureuse question de la complicité».



POLITIKES, MILITAIRES ET MERCENAIRES FRANÇAIS AU RWANDA

de Jean-François Dupaquier
(Éd. Karthala, 2014).

Dans cette «chronique d'une désinformation», l'auteur, spécialiste du Rwanda, met en lumière le jeu d'hommes de l'ombre: politiques, militaires et mercenaires. Un impressionnant travail d'enquête.

